

02 – Versements sur le propre compte: prise en compte de la limite d'exemption

Il est également possible d'effectuer des versements sur le propre compte avec la facture QR, mais ces versements sont soumis à des frais. Utilisez votre PostFinance Card ou votre PostFinance Card Pay pour continuer à effectuer jusqu'à 20 versements gratuits sur votre propre compte.

De quoi s'agit-il et qu'est-ce que cela signifie pour vous?

Avec la facture QR, il est toujours possible de faire des versements en espèces sur le propre compte dans les filiales de la Poste. Ces versements sont toutefois soumis à des frais. Il convient de tenir compte de quelques changements pour pouvoir continuer à profiter de la limite d'exemption jusqu'à 20 versements gratuits par mois.

Il est interdit de compléter la section de paiement QR à la main – à l'exception des champs «Montant» et «Débiteur». Par conséquent, il est également interdit d'écrire à la main «propre compte». Cette annotation est actuellement utilisée sur les bulletins de versement (BV) pour indiquer un versement sur le propre

compte. Par ailleurs, il n'existe aucun champ dans le code QR pour saisir le code de genre de justificatif (comme avec le BVR).

Effectuez vos versements avec votre PostFinance Card ou votre PostFinance Card Pay pour continuer à profiter de 20 versements gratuits par mois sur votre propre compte. Autre avantage: le crédit est inscrit sur votre compte le jour même.

Les frais habituels vous seront calculés pour les versements au guichet sans carte.

Modifications à vérifier dans vos systèmes et processus

État actuel

Les versements sur le propre compte sont possibles avec les bulletins de versement BV et BVR ou avec la PostFinance Card ou PostFinance Card Pay.

Vous pouvez effectuer gratuitement jusqu'à 20 versements par mois sur votre propre compte. À partir de 21 versements par mois, des frais sont prélevés, tout comme pour les versements au guichet avec le bulletin de versement orange (BVR) ou le bulletin de versement rouge (BV). Pour 22 versements sur le propre compte par mois, deux versements vous sont donc facturés.

Avec le passage à la facture QR

Qu'est-ce qui change?

Les versements sur le propre compte sont également possibles avec la section paiement QR. Ils sont soumis à des frais dès le premier versement. Ces frais sont calculés comme des frais ordinaires pour les versements au guichet.

Que faut-il faire?

Pour continuer à profiter de la limite d'exemption jusqu'à 20 versements par mois sur le propre compte, utilisez votre PostFinance Card ou votre PostFinance Card Pay.

Quel est l'intérêt?

L'avoir est rapidement disponible puisque le compte est crédité le jour même du versement.

Informations complémentaires

– www.postfinance.ch/fqr